



Fiche d'inscription pour le vide-greniers brocante artisanat de

L'association *Amitié Barsac Sénégal* créée en 2011



Samedi  Dimanche

1 jour 1Voiture 14€ 5ml  1V+Remorque 16€ 6ml  1 Fourgon camion 19€ 10ml

2 jours 1Voiture 15€ 5ml  1V+Remorque 18€ 6ml  1 Fourgon camion 20€ 10ml

Tout supplément de mètre pris au de là du forfait est de 2€ le ml.

Date de participation du Vide-greniers brocante du

**MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULE**

NOM

PRENOM

ADRESSE N°RUE

26-27 juin 2021

CODE POSTAL

VILLE

17-18 juillet 2021

TELEPHONE

N° IDENTITE **Particulier**

14-15 août 2021

N° SIRET **Professionnel**

FAIT.A

LE

VIDE GRENIERS BROCANTE 311 AVENUE SAINT JACQUES DE  
COMPOSTELLE 33610 CESTAS 0678301316



# Règlement interne

En ce qui concerne les forfaits d'emplacements et le prix au véhicule, il est formellement interdit de rentrer et de décharger 2 véhicules sur le même emplacement même si la voiture ne reste pas ainsi que les allers et venus à pieds pour mettre le chargement d'une autre voiture.

Pour les emplacements au métrage, chacun réglera son stand au nombre de ml pris sans les tables fournies.

L'horaire de l'installation des participants est fixé le matin à partir de

**6h et 7h peut varier suivant la saison et l'ordre de réservation des exposants.**

**Chaque exposant devra accepter de ne pas quitter sa Place avant 16h.**

Un placeur à l'entrée déterminera l'espace en fonction de la demande et du véhicule.

**A la fin de la journée, le participant devra laisser sa place dans l'état où il l'a trouvée. Merci de nous aider à une place clean**  
**Pour l'instant nous refusons une caution chèque pour une place clean.**

Sont interdits à la vente les objets et produits suivants (les armes sauf de collection,

**Livres et autres objets pornographiques) pouvant être vus par des jeunes mineurs.**

Il est absolument interdit de faire du feu sur le stand (gril-réchaud-divers).

**Tous produits alimentaires, pharmaceutiques et dégustations sont refusés  
sauf accord écrit exceptionnel avec le Responsable de l'organisation.**

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gaufres, boissons, fruits secs, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le terrain et sur

les parkings environnants des visiteurs. Le responsable de l'organisation peut faire enlever immédiatement tous les produits cités.

Tous instruments de musique ne devront en aucun cas fonctionner à forte densité afin de respecter le silence des voisins.

Aucun véhicule ne devra circuler une fois l'ouverture au public.

L'organisation et les bénévoles ainsi que la Mairie du lieu de cette manifestation ne sont pas responsables des pertes et vols occasionnés durant le ou les jours de vide greniers et déballages.

Toute personne ne respectant pas le règlement, peut être exclue du lieu sans aucun remboursement de la place.

L'exposant est responsable des objets qu'il expose au sol qui peut entraîner tous accidents.  
(Voir Assurance de l'exposant).

L'exposant n'ayant pas réservé aura l'obligation d'attendre l'installation finale pour supposer avoir une place sans certitude.

**Afin d'être sûr d'avoir pris connaissance du règlement interne de cette manifestation, il est nécessaire de le signer et daté.**

**L'organisation vous souhaite de bonnes ventes.**

**[Org33.d@gmail.com](mailto:Org33.d@gmail.com)**  
**06.78.30.13.16**

*Signature obligatoire et date*